

Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger

Compte-rendu de la réunion du 11 mars 2016

La Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger s'est tenue vendredi 11 mars au Centre de conférences ministériel sous la présidence de Madame Laurence HAGUENAEUR, directrice adjointe des Français de l'Etranger et de l'administration consulaire, assistée par Catherine MANCIP, sous directrice de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale.

Nous regrettons particulièrement l'absence non excusée de Monsieur Ph. Cordery Pour défendre la Protection sociale de nos concitoyens, une voix de gauche de plus ou de moins, compte !

La réunion commence par quelques rappels :

Qu'est-ce que l'aide sociale ?

- ◆ Le système social français en application du principe de territorialité des mesures législatives n'est pas applicable aux compatriotes établis hors de France
- ◆ L'aide sociale du MAEDI est unique au monde car elle repose sur la volonté d'étendre l'effort de solidarité nationale à nos compatriotes à l'étranger.

Les aides consulaires sont destinées à 3 publics spécifiques :

- ◆ Allocation de solidarité (AS) : personnes âgées
- ◆ Allocations adultes ou enfants handicapés (AAH ou AEH)
- ◆ Secours mensuel spécifique enfant (SMSE) : aide à l'enfance en détresse
- ◆ Autres aides possibles :
 - ADD : allocation à durée déterminée (6 mois maximum)
 - Aides ponctuelles (Secours occasionnels ou aides exceptionnelles)
 - PAC : Prestation d'Assistance Consulaire : réservée de l'UE et AELE (Association Européenne de Libre Echange : comprenant actuellement la Suisse le Liechtenstein, l'Islande et la Norvège)

La procédure

- ◆ Réception et étude des dossiers par les postes
 - Constitution des dossiers de demande d'allocation
 - Eventuelles visites à domicile
- ◆ Tenue des Conseils consulaires
 - Avis donnés sur les dossiers
- ◆ Etudes des propositions budgétaires par le Département
- ◆ Consultation de la Commission
- ◆ Notification des budgets aux postes.

Quelques observations...

Le Département continue à constater :

- ◆ des faiblesses dans l'instruction de certains dossiers : plusieurs relances nécessaires pour obtenir l'intégralité des propositions budgétaires
- ◆ des incohérences entre les informations contenues dans le PV des CCPAS et les tableaux budgétaires
- ◆ de nombreuses erreurs de saisie dans le fichier Excel regroupant l'ensemble des allocataires.

Toutefois il est à noter que certains postes ont été très rigoureux dans l'étude des dossiers (c.a.d ont rejeté beaucoup de dossiers)

♦ **Bilan 2015:**

Le nombre des Français inscrits au registre mondial des Français de l'Etranger est de 1,71 M ; nombre en légère augmentation de 1,79%.

Crédits déconcentrés (aide sociale, OLES, CMS) :

- LFI 16 357 000 €
- Notifiés : 15 104 823 € (-0,53 % par rapport à 2014)
- Dépensés : 14 682 330 € (constant par rapport à 2014) soit un taux de **97, 10 %**

Analyse des activités 2015 :

- ♦ Crédits notifiés après la Commission permanente de mars 2015 : 14 571 154 €
- ♦ Crédits réellement délégués : 14 286 618 €
- ♦ Exécution budgétaire :
 - Crédits dépensés : 14 148 661 € (+0,7% par rapport à 2014)
 - Crédits sans emploi : 149 414 € (1,05 % des crédits délégués)/Crédits du programme 151 redéployés au sein des postes :
 - 48 604 € en faveur de l'aide sociale
 - 32 180 € de crédits d'aide sociale en faveur d'autres lignes du programme 151.

La dépense est stable par rapport à 2014 (+0,7 %)

- ♦ 99,03 % des crédits délégués ont été consommés

♦ Consommation par type d'allocation :

- AS: 6 622 886 € (+3,71%)
- AAH: 5 221 038 € (+4,08 %)
- AEH: 1 132 753 € (+2,66 %)
- ADD: 53 682 € (-11,2 %)/SMSE: 302 504 € (-27,71 %)
- PAC: 258 573 € (+3,66 %)
- Secours occasionnels: 518 027 € (-32,25%)
- Aides exceptionnelles : 39 198 € (-23,81%)

Le montant des subventions octroyées aux OLES a été de 366 160 € pour 91 établissements.

Prévisions budgétaires 2016 :

4363 dossiers ont été examinés en 2016, 4379 allocataires avaient été aidés en 2015, 4198 demandes pour 2016, **soit une légère baisse du nombre d'allocataires**, 165 demandes ont été rejetées (38 SMSE ; 7AEH ; 17 AEH ; 83 AS ; 17 ADD ; PAC 3).

Crédits disponibles :

- Aide sociale (CCPAS) : 14 393 446 €
- Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) : 366 160 €
- Centres médico-sociaux : 2184 000 €

Sous-total crédits déconcentrés (1) : 14 943 606 €

- Rapatriements (sanitaires et pour indigence) : 644 000 €
- Hospitalisations à l'étranger : 276 000 €

- Subventions à des organismes d'aide : 18 400 €
- Caisse des Français de l'étranger : 351 440 €

Sous-total crédits centraux (2) : 1 289 840 €

TOTAUX (1) + (2) : 16 233 446 €

Les aides et allocations sont réparties comme suit :

- Allocations adultes handicapés (AAH) : 4 960 728 €
- Allocations enfants handicapés (AEH) : 1 213 735 €
- Assistance aux personnes âgées (Allocations de solidarité) : 5 875 045 €
- Secours mensuels spécifiques enfants (SMSE) : 289 472 €
- Allocations à durée déterminée (ADD) : 64 586 €
- Aides ponctuelles (Secours Occasionnels + Aides Exceptionnelles) : 729 260 €
- Prestations d'assistance consulaire (pays de l'UE hors NEM (Nouveaux états membres) et de l'AELE (Andorre Islande, Monaco, Norvège, Suisse) : 299 105 €

Total des dépenses des CCPAS sur crédits déconcentrés du programme 151 : 13 431 931 €

Fixation des taux de base :

- ♦ Fixé chaque année en € pour chaque poste en fonction :
 - du niveau de vie local
 - du taux de change et de l'inflation (effet change/prix)
 - UE + AELE : TB gelés depuis 2003
- ♦ En 2016
 - 68 maintiens
 - 75 hausses
 - 62 baisses

18 postes, donc 18 conseils consulaires, ont fait des demandes inférieures à ce à quoi ils pouvaient prétendre avec le seul calcul : taux de change et inflation.

La DFAE a donc fait des économies, alors que des allocataires auraient pu voir réévaluer leur taux de base de façon « automatique » si les postes avaient avancé une plus juste proposition.

Le poste de Caracas a obtenu l'autorisation de recevoir le montant des allocations en euros sur un compte à Porto Rico, cette exception a été obtenue en fonction de l'inflation de 150% dans ce pays.

Une longue discussion a eu lieu sur le cas de l'Algérie qui voit son taux de base diminuer de 390 € à 355 € selon les calculs. Mais la directrice explique qu'il est impossible d'augmenter un poste sans diminuer un autre, que le mode de calcul doit être le même pour tous et qu'on ne peut déroger à cette règle.

Mais les problèmes de l'Algérie sont pris en compte par 3 mesures accordées exceptionnellement :

- baisse de l'abattement logement à 10% (au lieu de 15 %)
- augmentation de l'enveloppe des subventions aux OLES
- augmentation de l'enveloppe des secours occasionnels.

Les références prises en compte pour le calcul du taux de base semblent inadaptées et chacun sait que le taux d'inflation communiqué par les ambassades ne reflète pas toujours la réalité. C'est

pourquoi il est décidé que, pour les années à venir, qu'il sera aussi pris en compte « le panier de la ménagère » (alimentation et médicaments de première nécessité). Des instructions vont être données aux postes pour qu'un travail d'évaluation de ce panier soit fait. Cette référence sera dorénavant prise en compte.

Problème des rapatriements :

Les procédures sont lourdes, les fonds sont à Paris et l'accord pour le rapatriement doit être donné par l'administration centrale. Il est constaté que de plus en plus de cas psychiatriques doivent être rapatriés. Le rapatriement s'accompagne d'un engagement de remboursement du rapatrié ou de sa famille, sauf pour les indigents qui représentent 50 % des rapatriements. En 2015, sur 500 000 €, 160 000 € ont été remboursés.

Les personnes malades d'Alzheimer posent un véritable problème : pas de structures à l'étranger et pas de places dans les structures en France.

Problème des SMSE : 400 demandes cette année. Le flou des critères pose problème : beaucoup de rejets. Les instructions sont :

« Ils ne peuvent en aucun cas être assimilés à une allocation familiale ou à une prestation dont l'objet serait d'améliorer le confort d'une famille. En d'autres termes, si la faiblesse des revenus de la famille est une condition nécessaire, elle n'est pas une condition suffisante pour qu'un enfant soit éligible à un SMSE. La faiblesse des revenus doit s'accompagner de répercussions concrètes sur la situation des enfants dans le domaine de la santé, de leur équilibre psychologique ou de leur éducation, répercussions auxquelles le SMSE doit apporter une réponse.

Le département rappelle qu'il faut une vraie détresse de l'enfant pour être éligible au SMSE.

Il est possible de faire des secours occasionnels équivalents au SMSE pour les mois de janvier/février/mars en attendant la décision de la commission de mars.

Il n'y a pas de taux de base pour le SMSE. Il faut revoir les pays qui accordent le même taux de base à tous. Il faut attribuer un SMSE selon les cas individuels.

Les OLES :

Les demandes arrivées à ce jour s'élèvent à 593 621 €. Les décisions d'attribution de subvention seront prises au mois de juin.

Il est rappelé que les conseils consulaires doivent examiner et valider les demandes des OLES locales qui doivent répondre à 7 questions.

Le problème du centre Charles Péguy à Londres est évoqué. Les dysfonctionnements dénoncés de toute part dans ce centre amènent le Département à supprimer totalement la subvention en 2017. Comme l'effet change/prix est favorable, une réserve de crédits pourra être déléguée en cours d'année pour des besoins urgents.

Prise en charge du salaire des AVS des enfants boursiers :

Les instructions de la commission des bourses obligent à partir de cette année, les enfants ayant une AVS à passer devant la MDPH. Mais si le taux de handicap est inférieur à 50 %, les établissements scolaires décideront de la nécessité de l'accompagnement d'une AVS et de la prise en charge ou pas du salaire par le budget des bourses.

En conclusion :

La décision de l'année précédente de prendre en compte les revenus des parents pour le calcul de l'AEH, n'a pas été appliquée vu le tollé qu'elle a suscité.

Un tableau indicatif nous est présenté faisant part des revenus des parents d'enfants handicapés. Il est remarquable que certains parents gagnent beaucoup plus que le taux de base du pays où ils résident : sur 449 dossiers d'AEH 43 familles déclarent des revenus s'élevant entre 3 fois (3 familles) et 50 fois le taux de base (2 familles).

Si les crédits et les dépenses sont stables, le contexte budgétaire et financier est toujours très difficile et il est très clairement inenvisageable d'obtenir plus de crédits. C'est en interne qu'il faut trouver des ressources. Pour ce, les postes sont incités à lutter contre la fraude (fausses déclarations) et à multiplier le plus possible les visites à domicile pour que la rigueur nécessaire à l'attribution des aides soit la plus stricte possible.

Mais Fdm-adfe ne peut se satisfaire de ce constat et comme l'écrivait notre secrétaire général Gérard Martin, à M. FEKL, une augmentation des budgets de la Protection Sociale serait un signe fort et significatif de la prise en compte du gouvernement des difficultés sociales de nos compatriotes à l'Etranger.

Il est satisfaisant que le critère du coût du « panier de la ménagère » puisse être pris en compte et souhaitons vivement qu'il puisse compenser les injustices qui apparaissent avec les seuls critères inflation et change/prix.

Nous ne saurions qu'engager les conseils consulaires à faire des demandes de taux de base justes et même supérieures à ce qu'ils peuvent obtenir. Il est inutile de faire faire des économies au département quand de façon automatique, on pourrait obtenir une réévaluation positive.

A savoir : le département ne donne jamais un taux supérieur à ce qui est demandé par les postes même si les règles de calcul le permettraient.

Par ailleurs, l'enveloppe des secours occasionnels est excédentaire. Veillez donc à ce que les demandes de Secours Occasionnels soient satisfaites dans vos postes.

Chaque section, chaque conseiller consulaire nous ayant renvoyé le questionnaire ou soumis des problèmes particuliers auront une réponse individuelle avec des chiffres concernant le poste consulaire dont ils dépendent.

Par ailleurs, nous sommes en possession de très nombreux chiffres sur toutes les régions du monde. Nous pouvons répondre à vos questions.

Martine Vautrin Djedidi
Conseillère Fdm-ade à l'AFE

Marion Berthoud
Représentante Fdm-adfe